

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**No 234  
25 septembre 2018**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-trente-quatrième (234e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au Centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 25 septembre 2018, à 18h30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)**

**ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**COMMISSAIRES (QUORUM)**

M. Gaétan DELAGE	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(M)
Mme Isabelle MARQUIS	(M)
Mme Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES: 03

ABSENCES: 02

TOTAL: 05

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(P)
Mme Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M. Lucien MALTAIS	Directeur général
M. Daniel DUMAINE	Directeur du Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général, Directeur adjoint, Service des communications
Mme Carmen LEMIRE	DGA – Directrice du Service des ressources financières
Mme Maude TRÉPANIÉRIER	DGA – Directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes

- 25 septembre 2018 -

*Initiales  
du président*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur Jean-François Houle, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et constate qu'il y a quorum. Monsieur le secrétaire général, Bernard Gauthier, confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (No 193), en date du 20 septembre 2018 et la convocation des membres du comité exécutif à la même date, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Ouverture de l'assemblée à 18 h 30.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Mise à pied – Personnel de soutien (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
3. Création de poste – Plan d'effectifs du personnel professionnel 2018-2019 (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
4. Création postes – Plan d'effectifs du personnel de soutien – Secteur général 2018-2019 (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 H 30**
2. **MISE À PIED – PERSONNEL DE SOUTIEN** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

L'employé concerné par la présente recommandation (No 11475) est titulaire d'un poste à temps complet de concierge, classe II dans une école primaire. Il est à l'emploi de la Commission scolaire des Chênes depuis le mois d'août 2011.

Celui-ci est en arrêt de travail pour invalidité depuis le 13 septembre 2016 et, selon le dernier rapport médical reçu, datant du 17 août 2018, souffre d'une incapacité totale et permanente pour occuper son emploi actuel ou tout autre emploi.

Le 22 août dernier, après une rencontre avec ce dernier, le Service des ressources humaines signifiait par écrit à l'employé son intention de mettre fin à son emploi au terme des 104 semaines où celui-ci a pu bénéficier de l'assurance-salaire, soit au 10 septembre 2018

*Le commissaire-parent Marc Bergeron prend place à son siège. Il est 18h38.*

## **RÉSOLUTION CE: 1720/2018**

CONSIDÉRANT que l'employé est titulaire d'un poste régulier à temps complet de concierge, classe II à la Commission scolaire des Chênes depuis août 2011;

**SUITE, PAGE 3**

CONSIDÉRANT les informations médicales reçues par le Service des ressources humaines et datant du mois d'août 2018, déclarant que l'employé souffre d'une incapacité totale et permanente pour occuper son emploi actuel ou tout autre emploi;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis le 22 août 2018;

CONSIDÉRANT les autres éléments portés à la connaissance du comité exécutif par la direction du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'absence de représentations de l'employé concerné;

Il est proposé par M. Gaétan Delage, appuyé par Mme Marie-Claude Champagne et résolu:

- De procéder à la mise à pied de l'employé dont le matricule est le # 11475 pour incapacité, au 10 septembre 2018, et de mandater le Service des ressources humaines pour informer celui-ci par écrit de la présente décision.

**LA PROPOSITION EST  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **CRÉATION DE POSTE – PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL 2018-2019** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

La mesure 15083 découlant des règles budgétaires vise à soutenir les enseignants dans l'utilisation pédagogique de technologies et des ressources numériques par l'ajout de personnel professionnel.

Elle est attribuée dans le but que soit assurée la formation et le soutien des enseignants de la commission scolaire par de l'accompagnement dans la planification, l'expérimentation et la réalisation de projets d'apprentissage en conformité avec le Programme de formation de l'école québécoise.

La recommandation du Comité de répartition des ressources, présentée à l'occasion d'un atelier de travail du conseil des commissaires, est à l'effet de procéder à l'ajout, au plan d'effectifs du personnel professionnel, d'un poste de conseillère ou conseiller pédagogique en technologies de l'information.

**RÉSOLUTION CE: 1721/2018**

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du Plan d'action numérique en éducation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT la mesure 15083 découlant des règles budgétaires qui vise à soutenir les enseignants dans l'utilisation pédagogique de technologies et des ressources numériques par l'ajout de personnel professionnel;

**SUITE, PAGE 4**

CONSIDÉRANT l'importance d'orientations et de soutien pédagogique à apporter aux établissements dans la mise en place du plan d'action numérique;

CONSIDÉRANT le besoin pour les membres du personnel des établissements de saisir les possibilités qu'offre le numérique en termes d'apprentissages, de pratiques d'enseignement, de communication et de créativité;

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la convention collective visant le personnel professionnel;

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du personnel professionnel actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur, conférant au comité exécutif la création de postes au plan d'effectifs;

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Manon Rivard:

- De procéder à l'ajout du poste suivant:
  - 1 poste de 35 heures par semaine de conseillère ou conseiller pédagogique en technologies de l'information, au Service des ressources éducatives aux jeunes.

**LA PROPOSITION EST  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. CRÉATION DE POSTES – PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GÉNÉRAL 2018-2019 (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

La mesure 15087 découlant des règles budgétaires vise à soutenir les commissions scolaires, afin qu'elles renforcent et améliorent le soutien technique destiné aux élèves, aux enseignants et au personnel professionnel et technique à l'égard de leur utilisation du numérique en contexte éducatif, à la formation générale des jeunes, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.

Celle-ci peut être utilisée, notamment, pour couvrir le salaire du personnel qui coordonne ou assure le soutien technique.

La recommandation du Comité de répartition des ressources, présentée à l'occasion d'un atelier de travail du conseil des commissaires, est à l'effet de procéder à l'ajout, au plan d'effectifs du personnel de soutien, trois postes de technicienne ou de technicien en informatique, au Service des technologies de l'information.

**SUITE, PAGE 5**

- 25 septembre 2018 -

*Initiales  
du président*

### **RÉSOLUTION CE: 1722/2018**

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du Plan d'action numérique en éducation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT la mesure 15087 destinée au soutien technique aux usagers des établissements pour les appareils numériques dédiés à la pédagogie;

CONSIDÉRANT que cette mesure vise notamment à couvrir le salaire du personnel qui coordonne ou assure le soutien technique;

CONSIDÉRANT que les investissements majeurs en matériel, en infrastructures technologiques et les stratégies pédagogiques mises en œuvre requerront inévitablement un support technique important;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de répartition des ressources, à la suite des consultations effectuées auprès du comité d'orientation en technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la convention collective visant le personnel de soutien;

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général, actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur, conférant au comité exécutif la création de postes au plan d'effectifs;

Il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par M. Gaétan Delage:

- De procéder à l'ajout des postes suivants:
  - 3 postes de 35 heures par semaine de technicienne ou technicien en informatique, au Service des technologies de l'information.

**LA PROPOSITION EST  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-François Houle, président, procède à la levée de la séance à 18 h 44.

Le secrétaire général,

Le président,

**Bernard Gauthier**

**Jean-François Houle**

**BG**

